

## Compte-rendu de la seconde réunion NAO, temps de travail et déplacements du 13/07/2021 9h-13h00

Présents pour la Cfdt : Joëlle BERNARD-LORENZETTI, Bruno ANDRE, Stéphane BERNARD  
Et pour la préparatoire : Corinne HIERONIMUS, Joëlle BERNARD-LORENZETTI, Bruno ANDRE, Stéphane BERNARD  
Présents pour la Direction : LE-BLON-BOITIER Philippe, MENU Florence, ROUSSEAU Adelaïde  
Et les autres OS : CFE-CGC, CGT, FO

### Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====

**De quoi s'agit-il ?**

**2ème Réunion NAO, salaires, temps de travail et déplacements 2021, pour l'ensemble des salariés de l'UES.**

**Situation de la négociation :**

**Cette deuxième séance s'inscrit dans le cycle des Négociations Annuelles Obligatoires. Elle doit permettre un dialogue constructif sur la Politique Salariale de l'entreprise.**

**Objet de la séance :**

**Travail sur le projet d'accord fourni par la direction.**

**Apports Direction :**

- **Projet d'accord**
- **« Aperçu » de l'enveloppe que souhaite mobiliser la direction : 3 M€ + 1 M€ (effet report)**

**Revendications, commentaires Cfdt :**

**La délégation Cfdt a repris ses revendications initiales, afin d'obtenir notamment des augmentations générales significatives. Le DRH-DS précise que le calcul des temps de trajets professionnels seront intégrés d'ici la prochaine séance. Concernant le financement des augmentations (passage de classe 8 à 9 pour les assistantes de formation, évolution des formateurs de 9 à 10) il indique qu'il ne sera pas intégré dans l'enveloppe 2021, celle-ci étant affectée uniquement aux augmentations générales et individuelles ainsi qu'aux promotions.**

**Le DRH-DS espère renouer avec une véritable politique salariale. Il souhaite également parvenir, avec les OSR, à trouver un accord sur l'intéressement et un autre sur l'épargne retraite.**

## **Le compte rendu (en + d'une minute)**

---

### **Déclaration de la Cfdt, rappelant ses revendications :**

La délégation Cfdt est consternée de constater qu'à l'avant dernière séance de négociation sur les salaires, la proposition de la Direction ne présente aucune enveloppe affectée aux augmentations générales des salariés de l'UES AFPA.

Nous n'avons aucun document prévu à l'accord de séquençement. Une fois de plus la Direction Générale démontre le peu de cas qu'elle témoigne à ses plus de 6000 agents et aux OSR dans le cadre du dialogue social !

Lors de la première séance vous évoquiez un chapitre sur le travail de nuit = tout simplement supprimé dans cette version. Qu'en est la raison ?

Votre proposition concernant la revalorisation des primes des Itinérants est largement insuffisante. Nous vous rappelons aussi que la prime de sujétion doit être négociée à l'occasion de cet accord.

Vous n'avez pas repris notre revendication sur le calcul et le mode de récupération des temps de trajets. Pour la délégation Cfdt ce sujet est important et nous demandons qu'il soit à l'ordre du jour de cette négociation. Si vous ne le faites pas, vous démontrez votre méconnaissance complète des réalités de terrain à l'AFPA et vous laissez libre court à tous les arrangements locaux. Nous saurons vous le rappeler à l'occasion de CPND où des salariés pourraient être sanctionnés.

Nous vous rappelons que nous attendons une proposition d'augmentation salariale significative et une distribution proportionnelle en fonction des classes les moins élevées.

Vous n'avez pas été capable de nous proposer un projet d'accord sur l'intéressement digne de ce nom. Nous voulons que le million d'Euros que vous aviez prévu soit affecté en complément à l'enveloppe des augmentations générales.

Pour terminer sur une note positive nous lisons avec satisfaction que les classes 13 pourront bénéficier d'une augmentation générale.

Votre proposition est largement à amender et à améliorer. Il y a encore du travail. Nous reviendrons point par point sur chaque paragraphe.

## Projet d'accord de la direction :

### 1. Titre 1 – Rémunération

La Cfdt, comme toutes les autres OS, souhaite **un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021** pour toutes les mesures inscrites dans cet accord. La direction n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

**Les augmentations générales** vont concerner les classes 2 à 13 et les salariés sous contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Des modalités de calcul par classe devront être détaillées. A la proposition de la direction voulant exclure les salariés ayant eu une promotion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec une augmentation de plus de 3%, la Cfdt s'y oppose au prétexte que ces mobilités ont eu lieu dans le cadre d'un PSE.

La direction annonce 1% d'augmentation. Chiffre jugé très insuffisant par notre délégation et loin des 70 € forfaitaires revendiqués en intersyndicale.

La Cfdt demande que les enveloppes qui concernent les augmentations générales et individuelles ainsi que les promotions internes, soient définies précisément. Nous souhaitons que l'enveloppe des augmentations générales soit très nettement la plus conséquente.

**Concernant la gratification versée dans le cadre des médailles du travail**, en réponse aux propositions de la direction la Cfdt propose une prime de 200 € par cérémonie et en complément :

Ancienneté Afpa	Gratification complémentaire en fonction de l'ancienneté Afpa s'ajoutant aux 200€ par médaille
De 10 ans à 19 ans	200€ soit un total de 400€
De 20 ans à 29 ans	400€ soit un total de 600€
De 30 ans à 39 ans	500€ soit un total de 700€
40 et plus	700€ soit un total de 900€

Notre demande intègre une première tranche d'ancienneté à l'AFPA à partir de 10 ans au lieu de 20 ans pour la direction et une valorisation supérieure.

La Cfdt réaffirme sa demande de revalorisation des **Frais de déplacements quotidiens (FDQ)**, à hauteur de 0.15€ à la place de 0.063€ proposés par la direction.

### 2. Titre 2 – Temps de travail

Pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022, la durée annuelle de travail est de 1624 heures soit 21 h de plus que la durée annuelle conventionnelle. Ces heures généreront des congés supplémentaires (ADT : Absence Dépassement Temps)

### **3. Titre 3 – Dispositif Itinérants**

La direction reprend :

L'indemnité forfaitaire de déplacement qui passe de 100 à 120€ bruts mensuels

L'indemnité de longue distance revalorisée de 200 à 250 €

La Cfdt a demandé que l'indemnité de sujétion soit renégociée comme prévu dans l'Accord collectif de travail portant les dispositions particulières applicables aux formateurs itinérants du 10/02/2006.

Cette séance de négociation a permis de réaffirmer nos positions sur une politique salariale équitable au sein de l'Afpa.

En conclusion, nous avons précisé l'engagement de la directrice générale concernant les assistantes de formation (classe 9) qui devront bénéficier d'un effet rétroactif à la date de la prise de poste sur des activités polyvalentes. La Cfdt a pu demander que les formateurs qui ont engagé ou fini un parcours DFA puissent être prioritaires pour passer formateur expert. Le DRH semble avoir entendu et devrait le prendre en considération.

Nous avons noté l'engagement de la direction à proposer un texte sur les temps de déplacement professionnels en dehors des horaires de travail.

Joëlle, Bruno, Stéphane

**La prochaine séance aura lieu le 16 septembre (matin)**